

avec une charge de 130 grammes de poudre, une bourre formée de papier fortement tassé, atteignait au plus une distance de 40 mètres; sa vitesse diminuait très rapidement et elle était dépourvue de toute force au moment où elle tombait. La fracture du plaignant fut attribuée à un mouvement violent et inconscient déterminé par le bruit de l'explosion, et ayant eu pour effet de heurter le bras contre une balustrade¹.

L'examen de la bourre peut, dans certaines circonstances, aider à établir l'identité du meurtrier. Cet examen nécessite quelquefois des manipulations chimiques².

ARTICLE VI. — BRULURES

Les brûlures sont produites par la flamme, par le rayonnement ou le contact d'un corps en ignition, d'un corps chaud, solide, liquide ou à l'état de vapeur.

On divise les brûlures, suivant leur profondeur, en six degrés; dans le premier degré, il existe seulement de l'érythème de la peau; dans le second, l'épiderme est détaché et quelquefois il se forme des phlyctènes; dans le troisième, une partie du derme est atteinte; dans le quatrième, le derme est détruit dans toute son épaisseur; dans le cinquième et le sixième, il existe une carbonisation complète et profonde des parties atteintes.

Après la mort, l'érythème des brûlures du premier degré disparaît sans laisser de traces, ou seulement une desquamation furfuracée de l'épiderme, qui est souvent difficile à

¹ Tardieu, Effets d'un coup de canon chargé à poudre (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 2^e série, t. XI).

² Voy. Lassaing, Examen d'une bourre de fusil (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 2^e série, 1875, t. XLIV). L'examen des projectiles peut être également très utile pour reconnaître s'ils sont ou non identiques à ceux trouvés en la possession d'un inculpé. Sur les armes, la présence de la crasse constituée par les produits de combustion peut indiquer si un coup de feu a été récemment tiré. Toutes ces recherches ne sont pas de la compétence du médecin: elles doivent être confiées à un armurier ou à un chimiste suivant les cas. Voir Roussin, Assassinat par une arme à feu, intervention utile de l'analyse chimique (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 2^e série, t. XLIV).

apprécier. Mais il est bien rare qu'il n'y ait pas en même temps sur quelques points des brûlures plus profondes qui permettent tout au moins de présumer par l'inspection du cadavre quelle a été la cause de la mort. Au niveau des brûlures du second et du troisième degré, l'épiderme est détaché et le derme sous-jacent présente les modifications qu'il subit toujours sur le cadavre quand il a été dénudé, c'est-à-dire qu'il est sec, dur, jaune brunâtre ou rougeâtre, *parcheminé* en un mot.

§ I. — Mécanisme de la mort, lésions internes

Quand les sujets ont succombé très rapidement, on ne trouve pas à l'autopsie de lésions des organes internes, ou du moins de lésions caractéristiques. Le mécanisme de la mort dans ces cas n'est pas exactement connu; les uns l'attribuent à l'excitation considérable des rameaux sensitifs de la peau, les autres à la paralysie et à la dilatation d'un grand nombre de vaisseaux cutanés, amenant l'arrêt du cœur; d'autres encore aux altérations des globules sanguins qui, en effet, hors du corps, se détruisent à une température de 45°. Dans les quarante-huit heures qui suivent la blessure, le blessé meurt quelquefois au milieu d'un état de collapsus ou de dépression très marquée du système nerveux, ou bien à la suite de congestions des organes internes et notamment du cerveau. Il surviendrait quelquefois aussi très rapidement un œdème de la glotte entraînant l'asphyxie.

Quand la mort est moins prompte, elle est souvent le fait de complications qui tiennent au développement de lésions matérielles de divers organes: ulcérations du duodénum, inflammation parenchymateuse (dégénérescence granulo-graisseuse) du muscle cardiaque, du foie et des reins; la néphrite et l'hématurie ou l'hémoglobinurie sont même fréquentes dans les brûlures à marche aiguë. Les inflammations des poumons, de la plèvre, des méninges, s'observent également, ainsi que les embolies. Enfin, la mort peut être attribuée aussi à la dénudation de la peau sur une large étendue, dénudation qui entraîne une perte considérable de sérum et

par suite l'épaississement du sang, ou qui entrave les fonctions éliminatrices du tégument. Il est d'ailleurs un fait certain, c'est que les brûlures, même superficielles, de la peau entraînent toujours la mort quand elles s'étendent à la moitié du corps et très souvent encore quand elles ne comprennent que le tiers ou même moins de la surface des téguments¹.

La mort peut encore survenir tardivement par le fait de l'épuisement qui succède à une suppuration prolongée.

Chez les personnes qui succombent dans un incendie ou bien à la suite de l'explosion de substances détonantes, de chaudières à vapeur, etc., il peut se produire des brûlures des muqueuses de la bouche, du pharynx, du larynx et des premières divisions bronchiques; quand ces brûlures s'étendent loin, elles entraînent rapidement la mort. La victime peut succomber aussi dans ces cas à l'absorption de gaz toxiques, particulièrement de l'oxyde de carbone qui a été retrouvé plusieurs fois dans le sang des personnes ayant péri dans un incendie, sans avoir été atteintes de brûlures ou d'autres blessures.

§ II. — Brûlures produites pendant la vie ou après la mort

Pour reconnaître si une brûlure a été produite pendant la vie, on se base sur les caractères suivants.

Au niveau de la brûlure, il existe souvent de la rougeur et une vive injection vasculaire de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent. A l'œil nu on aperçoit un réseau de vaisseaux injectés, et l'examen microscopique montre que tous les capillaires sont remplis de globules rouges adhérents entre eux et comme soudés. Cet aspect de la peau indique, en effet généralement, que la brûlure a été faite pendant la vie; il pourrait cependant se produire également après la mort si la

¹ Les animaux dont on recouvre une grande partie des téguments avec un vernis imperméable succombent rapidement. Ce fait est de nature à appuyer la théorie qui attribue la mort dans les brûlures étendues à la suppression des fonctions de la peau.

brûlure portait sur une partie déjà hyperhémée du cadavre, dans les points déclives où existe l'hypostase, par exemple.

La présence d'un liseré rouge plus ou moins large autour de la brûlure prouve nettement que celle-ci a été faite pendant la vie. Malheureusement cette rougeur disparaît très souvent après la mort, et d'autant plus facilement que le sujet a survécu moins longtemps¹.

Les brûlures produisent dans certains cas (surtout quand elles résultent de l'action de la flamme et de liquides chauds) des ampoules ou phlyctènes de dimensions variables et contenant du sérum plus ou moins sanguinolent.

La présence de ces phlyctènes constitue une bonne preuve que la brûlure a été faite pendant la vie. La valeur du signe n'est cependant pas absolue, car il peut se rencontrer aussi dans les cas suivants.

En premier lieu, il est probable que les phlyctènes peuvent encore se produire dans les premiers instants qui suivent la mort. C'est ainsi qu'Hoffmann cite (d'après Duvernay) le cas d'un homme qui s'était tiré dans la poitrine un coup de feu ayant occasionné la déchirure du cœur et de l'aorte, un broiement de la douzième vertèbre dorsale, et par conséquent une mort immédiate, et qui cependant avait sur le cou de grosses phlyctènes produites par la combustion des habits qui avaient pris feu. Taylor a vu aussi ces phlyctènes chez un noyé qu'on avait placé, dans un bain trop chaud, pour le ranimer, alors qu'il était déjà mort. Wright a obtenu des phlyctènes sur un membre amputé, quatre minutes après la séparation du tronc.

¹ Christison a résumé ainsi ce qui est relatif à la congestion de la peau produite par les brûlures: « 1° Toute brûlure superficielle est immédiatement suivie d'une rougeur qui s'étend à une grande distance du point brûlé; elle disparaît par une pression légère, se dissipe en peu de temps, et ne persiste pas après la mort; 2° si la brûlure est plus profonde, comme celle qui résulte de l'application d'un cautère actuel, il se manifeste, outre la rougeur dont je viens de parler, et autour du point brûlé, un cercle rouge ne disparaissant pas par la pression du doigt, en sorte qu'il semble que le sang soit incorporé avec le tissu de la peau; cette ligne rouge est séparée de l'escarre par une ligne d'un blanc mat. »

M. Bouchut a montré que chez les individus très affaiblis, dans l'agonie qui termine certaines maladies, la brûlure pouvait ne produire aucune rougeur de la peau.

D'un autre côté, ainsi que l'ont montré d'abord Leuret et Champouillon, la chaleur agissant sur des cadavres infiltrés, et au niveau des parties œdématisées, peut amener aussi la formation de phlyctènes, même très longtemps après la mort, et quand la putréfaction est commencée¹. D'après certains auteurs, le même phénomène se produit quelquefois également sur des cadavres non infiltrés; mais le fait doit être rare, car d'autres médecins, notamment Casper-Liman et Hofmann, n'ont jamais pu le reproduire. Certains caractères permettent d'ailleurs ordinairement de reconnaître si les phlyctènes ont été produites pendant la vie ou après la mort. Dans le second cas, il n'existe pas de liseré rouge autour de l'ampoule, ni de vive injection de son fond, tandis que cet aspect peut se rencontrer, non constamment il est vrai, quand la brûlure a été faite pendant la vie. La présence de nombreux globules blancs dans le liquide de la phlyctène indique aussi une réaction vitale. Enfin, d'après Chambert², le liquide contiendrait toujours une grande quantité d'albumine et se prendrait en masse sous l'action de la chaleur ou de l'acide nitrique s'il a été sécrété pendant la vie, tandis que s'il s'est exhalé après la mort, il ne contient que peu d'albumine et les agents coagulants ne déterminent la formation que de quelques flocons.

Les mêmes caractères peuvent servir aussi à distinguer les phlyctènes des brûlés de celles qui se produisent spontanément pendant la putréfaction.

Cadavres plus ou moins complètement carbonisés. — Il arrive quelquefois qu'un individu est tué par un procédé quelconque, et que le criminel allume ensuite un incendie pour brûler le corps et faire disparaître les traces du crime.

Quand les brûlures sont très profondes, qu'elles ont carbonisé plus ou moins complètement le corps entier ou quelques-unes de ses parties, il est impossible de reconnaître,

¹ Sur le cadavre les phlyctènes exigent une chaleur plus grande pour se produire que sur le vivant. L'eau bouillante n'en fait jamais apparaître sur le cadavre.

² Chambert, Recherches médico-légales sur les différences des brûlures produites pendant la vie ou après la mort (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 1859, 2^e série, t. XI).

d'après les caractères qu'elles présentent, si elles ont été faites pendant la vie ou après la mort; d'ailleurs le sujet a toujours succombé au moment où la chaleur agit avec une telle intensité.

Dans ces cas, on peut encore acquérir quelquefois la preuve que la victime vivait au moment où le feu l'a atteinte, ou quand l'incendie l'a surprise, grâce à deux signes sur lesquels le professeur Brouardel a appelé l'attention¹. Le premier résulte de la présence de l'oxyde de carbone dans le sang; mais ce signe manque parfois, soit que la mort ait été extrêmement rapide, par exemple quand l'incendie a succédé à une explosion de matières détonantes, soit que le gaz oxyde de carbone ne se soit formé qu'en minime quantité ou ait été entraîné dans une direction différente de celle où se trouvait la victime. Un second signe serait constitué par la coloration rouge uniforme des divers tissus, notamment de celui des poumons. Des coupes de ces organes, examinées au microscope, montreraient les divers éléments colorés également en rouge, comme s'ils avaient été teints tous ensemble. M. Brouardel attribue le fait à la destruction des globules sanguins, et à la diffusion de l'hémoglobine qu'ils contenaient².

M. le docteur Falk³ a indiqué encore un autre signe. Dans un cas qu'il a observé, un enfant, après avoir été atteint

¹ Brouardel, Combustion du corps humain (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 1878, 2^e série, t. L.)

² Le sang recueilli sur les cadavres carbonisés est ordinairement d'un rouge vif. Hoffmann explique le fait de la façon suivante: dans les circonstances ordinaires les tissus continuent à vivre un certain temps après la mort de l'individu, et enlèvent au sang tout l'oxygène qu'il contenait encore; c'est pourquoi ce liquide prend la coloration sombre, veineuse. Si les tissus ont été plus ou moins complètement carbonisés, ils n'exercent plus cette action réductrice, le sang conserve une partie de son oxygène et garde une coloration claire. — Falk repousse cette explication; il a constaté, par l'examen spectroscopique, que du sang conservé au contact de tissus préalablement soumis à l'action de la chaleur, perd aussi son oxygène, bien que plus lentement. Il déclare que le sang devient rouge en raison d'une modification spéciale que lui fait subir la chaleur; si l'on chauffe doucement ce liquide, on voit sa couleur devenir plus claire et plus vive tant que la température n'a pas atteint le point de coagulation de l'albumine. Cette action de la chaleur se produit aussi bien sur le sang des cadavres, et il en résulte que la couleur rouge, vif du sang n'indique pas que l'individu ait été brûlé vivant. (M^r Falk, de Berlin, *Kürzere Mittheilungen in Vierteljahrsschr. für gerichtl. Medicin*, neue Folge, XLII Band, 2 Heft, avril 1885).

³ Thilen.

d'une plaie profonde du cou, fut brûlé vivant, la carotide du côté correspondant, dénudée par la plaie, était remplie par du sang solidifié; cela indiquait que ce vaisseau renfermait du sang au moment où la chaleur avait agi, et que par conséquent l'enfant vivait, car après la mort la carotide est vide ou ne contient qu'une quantité minime de sang.

L'examen des cadavres carbonisés doit être pratiqué avec soin, car il peut fournir des résultats importants, tant au point de vue de la recherche des traces de violences qu'à celui de l'identité du sujet.

Quand le corps est soumis à l'action de la flamme ou d'un foyer, les téguments se dessèchent, se carbonisent et forment ainsi une couche mauvaise conductrice de la chaleur qui protège pendant longtemps les organes internes, en sorte que ceux-ci sont restés quelquefois presque intacts, et qu'on peut reconnaître s'ils étaient atteints d'altérations pathologiques ou de blessures. Mais l'action de la chaleur peut produire certains effets qu'il ne faudrait pas attribuer à des lésions antérieures. C'est ainsi que la peau éclate quelquefois, notamment au niveau des grandes articulations, en formant des fentes qui simulent des plaies; mais ces fentes sont à bords rigides, non renversés, d'une épaisseur analogue à celle du reste de la peau; on voit quelquefois au-dessous des vaisseaux et des nerfs qui sont restés non divisés. La chaleur produit fréquemment aussi, quand elle a été suffisamment intense, des fêlures et des éclatements des os, et en particulier de ceux du crâne; mais, évidemment, jamais il ne se produit en pareils cas de fractures comminutives avec enfoncement des fragments.

D'un autre côté, il est à noter que l'action prolongée de la chaleur amène une rétraction extrêmement prononcée des masses musculaires des membres et des divers organes internes, notamment du cerveau, du cœur, de sorte que chez l'adulte ce dernier organe peut être réduit au volume qu'il a chez un enfant de dix ou douze ans¹. Il y a là, surtout quand

¹ Tardieu, Des effets de la combustion sur les différentes parties du corps humain (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 1854, 2^e série, t. I).

on ne possède que des fragments de cadavre, une cause possible d'erreur au point de vue de la recherche de l'identité, erreur contre laquelle il importe de se tenir en garde.

Des traces de violences, non attribuables à l'action de la chaleur, peuvent être retrouvées sur le cadavre carbonisé: fractures du crâne, etc. Il y a lieu souvent de rechercher si ces violences ne peuvent pas résulter d'une circonstance accidentelle, de la chute d'une poutre, de l'écroulement d'un mur dans un incendie, etc.

Dans un cas, on a pu reconnaître sur un cadavre carbonisé un sillon de strangulation, sous forme d'une rigole déprimée, à surface lisse, tandis que la peau avoisinante, également carbonisée, avait un aspect rugueux, inégal et poreux. Il s'agissait en effet d'un meurtre dissimulé par un incendie. A cette occasion Schüppel¹ s'est livré à des expériences dont les résultats sont les suivants: Quand le lien est enlevé avant que la chaleur n'agisse, le sillon disparaît complètement. Si le lien n'est pas enlevé, il protège très longtemps la peau sous-jacente, et le sillon peut être retrouvé intact. Enfin si le lien finit par brûler, le sillon se carbonise, mais il reste lisse; sa surface longtemps comprimée est unie, tandis que tout autour la peau est rugueuse, friable et poreuse, par suite de l'éclatement des petites vésicules qui se forment pendant la carbonisation.

§ III. — Avec quel agent les brûlures ont-elles été produites?

La flamme produit de larges brûlures à surface irrégulière et mal limitée; elle roussit et carbonise les petits poils de la peau. C'est également le contact de la flamme ou d'un corps en ignition qui produit les carbonisations profondes des tissus.

Les brûlures occasionnées par l'air ou les gaz chauds atteignent presque exclusivement les parties dépourvues de vêtements. Les brûlures produites par les liquides respectent ordinairement les points qui se trouvent serrés par les pièces

¹ *Vierteljahrsschrift für gerichtl. Med. nouv.*, série, t. XIII.

de l'habillement : ceinture, jarretières, etc., ces mêmes objets protègent quelquefois aussi les parties sous-jacentes contre l'action de la flamme. Les brûlures par des liquides produisent souvent des plaies en forme de sillons ou de rigoles résultant de l'écoulement des gouttes sur la peau, ou des plaies irrégulièrement rayonnées par suite d'éclaboussures. — Les brûlures consécutives à un coup d'arme à feu, ou produites par la poudre, laissent presque toujours des grains incrustés dans la peau.

L'examen des vêtements fournit des renseignements importants sur la nature de l'agent qui a occasionné les brûlures.

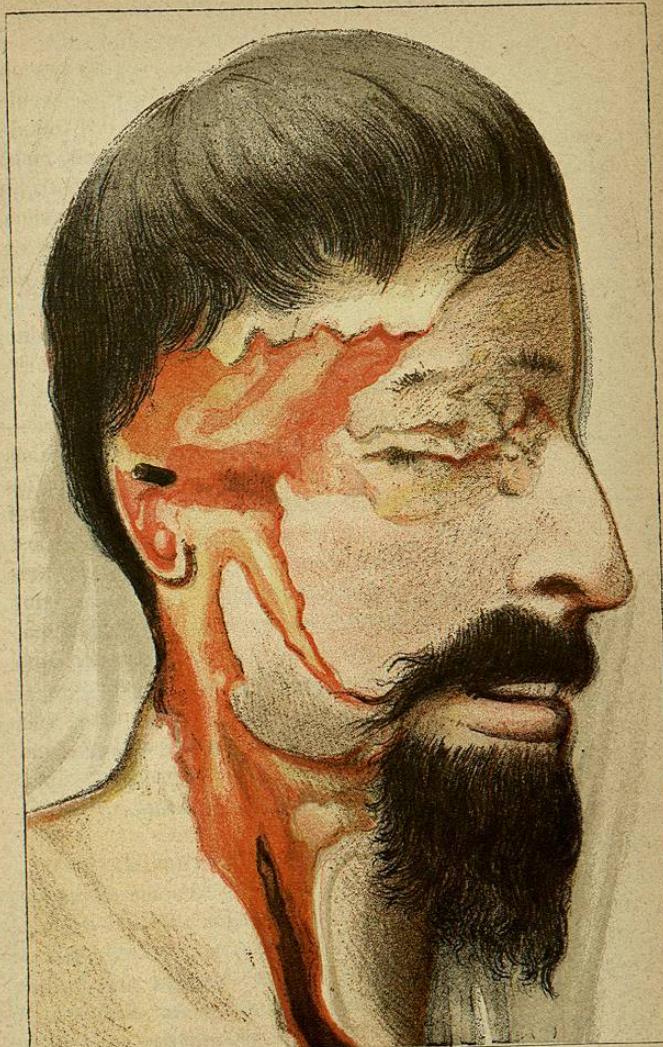
Brûlures produites par des substances corrosives. — On désigne généralement sous le nom de brûlures les lésions produites par des substances caustiques ou corrosives. Ces brûlures se produisent accidentellement ou sont le résultat d'un acte volontaire. La projection d'acides sur le visage est un moyen de vengeance souvent employé maintenant, à Paris du moins¹. L'acide sulfurique produit les brûlures les plus graves et les plus profondes; vient ensuite l'acide azotique, puis l'acide chlorhydrique, qui ne produit ordinairement que des lésions très superficielles.

Les brûlures produites par les substances chimiques ont partout le même aspect, tandis que celles faites par la flamme ou par un corps chaud déterminent en général des lésions un peu différentes sur les divers points atteints. Quand il s'agit d'acides projetés à la face, on observe très souvent les plaies en sillons provenant de l'écoulement de gouttes (pl. II).

L'acide nitrique colore la peau en jaune, l'acide chlorhydrique également, mais à un moindre degré; l'acide sulfurique forme des escarres noirâtres.

L'examen des vêtements fournit des données précieuses pour reconnaître quelle substance chimique a produit les blessures. Il est souvent nécessaire de soumettre ces vêtements à l'analyse chimique. En lavant dans un peu d'eau

¹ La loi anglaise punit de mort l'action de défigurer ou de produire une lésion quelconque au moyen d'un caustique.



J.-B. BAILLIÈRE ET FILS.

IMP. PITRAT.

Brûlures par projection d'acide sulfurique à la face. La cicatrice des plaies est presque complètement terminée.

distillée les parties atteintes, on caractérise facilement les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique.

§ IV. — Brûlures non mortelles

Tant que la cicatrisation de brûlures étendues n'est pas terminée, le blessé reste exposé aux complications énumérées plus haut et l'expert doit mentionner cette éventualité dans son rapport.

Les brûlures qui ont détruit une partie de l'épaisseur de la peau entraînent après leur guérison des conséquences graves par suite de la rétraction des cicatrices. Presque toujours les plaies ont une certaine étendue et, par suite, la rétraction fait rarement défaut. Il peut en résulter des troubles fonctionnels considérables; nous avons vu un jeune homme atteint par du plomb fondu sur le cou et la poitrine et qui, consécutivement, avait la tête très fortement inclinée sur le cou, conservait une gêne très prononcée des mouvements du thorax et de la respiration, et était incapable de se livrer à tout travail actif. Les brûlures des mains laissent souvent aussi, par soudure des doigts, flexion ou extension forcée de ceux-ci, une incapacité fonctionnelle définitive. Au visage, il se produit des déformations hideuses, de l'entropion ou de l'ectropion cicatriciels, occasionnant des troubles graves de la vision, alors même que le globe de l'œil n'a pas été directement atteint, etc.

§ V. — Combustion spontanée du corps humain

On croyait autrefois que dans certaines circonstances le corps d'une personne vivante pouvait prendre feu et se consumer, soit d'une façon tout à fait spontanée, sans cause occasionnelle, soit au contact d'un corps en ignition ou d'une quantité très minime de combustible. Cette opinion reposait sur des faits assez nombreux dont une cinquantaine ont été publiés¹; on pensait que le corps devenait combustible, par

¹ Voir Tourdes, article COMBUSTION humaine spontanée, in *Dict. encyc. des sc. méd.*

suite d'un usage prolongé de l'alcool qui finissait par imprégner tous les tissus, ou bien l'on admettait qu'il se développait pendant la vie des gaz inflammables. On citait même des cas où la combustion spontanée s'était limitée à une portion très restreinte du corps, à un doigt par exemple.

Cette théorie fut ruinée en 1850 par des expériences et des travaux véritablement scientifiques, entrepris à l'occasion d'un procès célèbre. La comtesse de Gœrlitz avait été trouvée dans sa chambre le corps à moitié brûlé; en réalité, ainsi que cela résulta plus tard des aveux du coupable, elle avait été étranglée par son domestique, qui avait ensuite mis le feu pour cacher son crime. Mais les premiers médecins consultés admirèrent qu'il était possible que la mort ait été le résultat de la combustion spontanée. Cette opinion fut repoussée par d'autres experts, auxquels on adjoignit ensuite Bischoff et Liebig. Ces derniers ne se contentèrent pas d'établir que, dans le cas particulier, le corps de la victime avait été brûlé par le combustible provenant du parquet et d'un meuble enflammés, mais ils démontrèrent que, d'une façon générale, la proportion d'eau que contient le corps humain (75 à 80 pour 100) ne lui permet pas de s'enflammer spontanément, ni de brûler sans combustible¹. Tous les savants se rallièrent à cette opinion, et aujourd'hui, sauf un très petit nombre de médecins qui font quelques réserves, personne ne croit plus à la combustion spontanée.

Les faits anciens sur lesquels reposait la théorie de la combustion spontanée peuvent d'ailleurs s'expliquer souvent d'une façon naturelle. Il est à remarquer que dans aucun cas la combustion n'a eu lieu en présence de témoins, ou du moins de témoins dignes de foi. Presque toujours il s'agissait de femmes, le plus souvent alcooliques, qu'on trouvait mortes et plus ou moins complètement carbonisées; la proportion restreinte de l'incendie allumé autour d'elles ne semblait pas permettre d'expliquer les brûlures profondes que

¹ Tardieu et Rota, Relation médico-légale de l'assassinat de la comtesse de Gœrlitz, accompagnée de notes et de réflexions pour servir à l'histoire de la combustion spontanée (*Annales d'hyg. pub. et de méd. lég.*, 1850, 1^{re} série, t. XLIV, et 1851, t. XLV, p. 191 et 363).

l'on constatait, et l'on admettait même que c'était le corps qui s'était enflammé primitivement et avait communiqué le feu aux objets voisins. Mais on sait maintenant qu'il suffit d'une quantité assez minime de combustible pour brûler jusqu'à la carbonisation des parties étendues du corps. C'est ainsi par exemple que la combustion de quelques copeaux et d'un bout de la table sur laquelle reposait un cadavre, a produit la carbonisation presque complète de la tête; la combustion des vêtements d'une femme suffit aussi pour produire des brûlures profondes. Dans la plupart de celles des observations anciennes qui ont été soigneusement recueillies et relatées exactement, on voit que très probablement le feu a été communiqué accidentellement aux vêtements et à d'autres objets, et que la victime, souvent en état d'ivresse profonde, n'a pu s'échapper. Beaucoup des exemples cités ne peuvent être considérés, en raison même de la nature des détails donnés, que comme des fables inventées de toutes pièces ou comme des faits dénaturés par l'exagération.

CHAPITRE HUITIÈME

QUESTIONS RELATIVES A L'HOMICIDE

LÉGISLATION

Code pénal. Art. 295. — L'homicide commis volontairement est qualifié meurtre.

Art. 296. — Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié assassinat.

Art. 301. — Est qualifié empoisonnement tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites.

Art. 302. — Tout coupable d'assassinat, de parricide, d'infanticide